

## Décision eicnam 2012-1

Conformément à la décision du conseil pédagogique de l'eicnam qui s'est tenu le 19 mars 2012, à partir de la rentrée 2012, les UE ENG110 (4 ECTS) et ENG200 (4 ECTS) sont remplacées par l'UE ENG210 (6 ECTS). Les 2 crédits restants sont affectés à la nouvelle UE « Information-Communication » créditée désormais de 6 ECTS au lieu de 4.

Les régimes transitoires seront les suivants :

- Pour les élèves ayant déjà validé, avant la rentrée 2012, l'une ou l'autre des 2 UE (ENG110, ENG200), la validation de l'UE ENG210 est acquise automatiquement.
- Les élèves ayant validé l'UE « Information-Communication » à 4 ECTS avant la rentrée 2012, 2 ECTS leurs seront offerts au titre du régime transitoire (ce qui valide l'UE « Information-Communication » à 6 ECTS au lieu de 4 initialement).
- Si l'UE « Information-Communication » n'avait pas été validée avant la rentrée 2012, elle reste à valider par la suite.



Michel Terré

Directeur de l'eicnam